

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 88-270 du 8 Juillet 1988

portant approbation des comptes prévisionnels du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) pour l'exercice 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques,

VU le décret N°85-529 du 18 Décembre 1985 portant approbation des Statuts du Conseil National des Chargeurs du Bénin,

SUR proposition du Ministre de l'Equipement et des Transports,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 22 Juin 1988,

DECRETE :

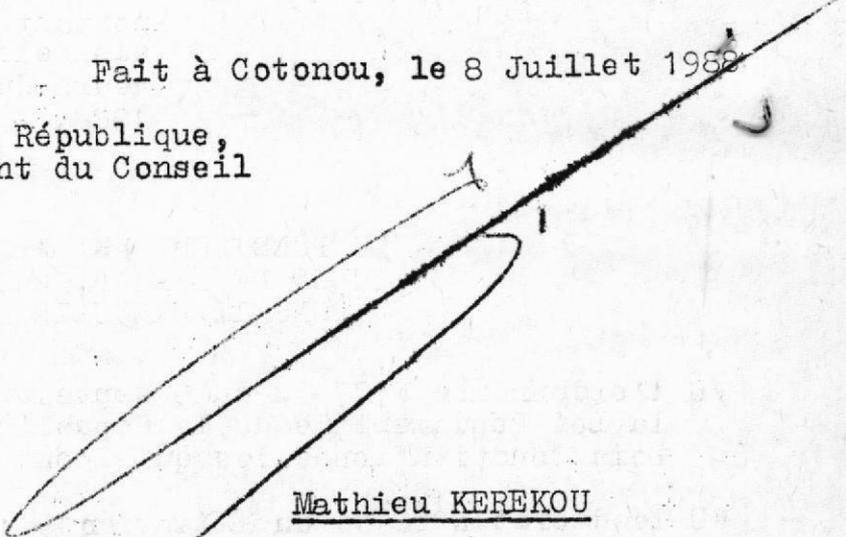
Article 1er. - Sont approuvés les comptes prévisionnels du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) pour l'exercice 1988 tels qu'annexés à ce décret.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 8 Juillet 1982

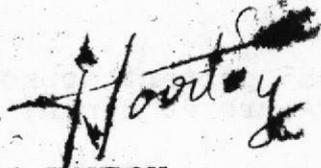
par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

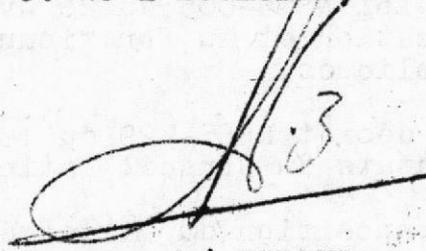
Le Ministre de l'Equipement  
et des Transports,

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,



Ali HOUDOU

Ministre intérimaire



Barnabé BIDOUZO

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 2 ANR 2 CPC 2 PPC 1 MFE-MET 6 Autres  
Ministères 13 SGCEN 4 DPE-DLC-INSAE 6 SPD 2 BCP 1 UNB-FASJEP 4  
DCCT-Gde Chanc 2 IGE et ses sections 3 BN-DAN 2 DB-DCF-DSDV-DI-  
CP-DT 10 CCIB 1 JORPB 1 CNCB 4.-